



Demande de remboursement article non satisfaisant

Par **mibou83**, le **18/07/2015** à **14:09**

Ayant commande un karcher sur le site cdiscount por un montant de 295 euros a reception nous avons essaye l'appareil qui n'avait pas les performances indiquees a la commande le sav nous a demande de renvoyer l'appareil pour un remboursement par telephone, le colis retourne 7jours apres le fournisseur ne veut pas nous rembourser mais nous fait un avoir nous n' avons rien a commander pour ce montant. Quel est notre recours? Merci salutations

Par **serge74**, le **18/07/2015** à **15:16**

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=6AD8D4EABE5A3F0A9CD9241C6F36560>

"Le professionnel effectue ce remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le consommateur pour la transaction initiale, sauf accord exprès du consommateur pour qu'il utilise un autre moyen de paiement et dans la mesure où le remboursement n'occasionne pas de frais pour le consommateur. "

j'en conclus que l'avoir ne peut pas être imposé sans votre accord.